L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI [illegible] NOVEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
E. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
E. F. WEISSE. S. DUBOUR.
[illegible] DE VERGES. S. HARBY.

Chartres, No 109, entre St Louis et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 3 NOVEMBRE.

Le bureau et l'imprimerie de l'ABEILLE sont [illegible] au No 109, rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

M. Charles Derbigny.

Nous sommes enfin à la veille de l'é[illegible] Lundi matin, lorsque notre feuille [illegible] le scrutin général sera ouvert [illegible] les paroisses de l'Etat. Il sera [illegible] pour exprimer nos vœux et [illegible] l'espoir que nous [illegible] du 5 novembre, en [illegible] considération de partis [illegible] permettront de le faire [illegible]

[illegible] de la complète im[illegible] avons su maintenir [illegible] Il nous a fallu du [illegible] conviction de la [illegible] attitude entre les partis, [illegible] sollicitations des uns [illegible] défis des autres. Ce[illegible] nous n'avons voulu [illegible] à aucun des [illegible] du jour, nous enten[illegible] devoirs envers le [illegible] indépendance est une ga[illegible] sincérité.

[illegible] tous ceux qui sont [illegible] du peuple, sur lequel [illegible] appeler l'attention de tous [illegible] qui réfléchissent avant de [illegible] C'est celui de M. CHAR[illegible] Ce nom est pour nous, [illegible] conjonctures où se trouve [illegible] d'espérance. Nous n'a[illegible] à aiguiser nos sym[illegible] citoyen; nous [illegible] qu'il est l'homme qu'il [illegible] des affaires. Nous ne [illegible] le candidat d'un parti. [illegible] Derbigny est élu gou[illegible] pourra se réjouir [illegible] son ave[illegible] à la tête des [illegible] fermé, [illegible] non un servi[illegible] concessions, un ins[illegible] des cliques irres[illegible] gouvernent encore à [illegible] propriété, plus sûre [illegible] qui lui [illegible] conservé si on [illegible] de ne pas l'engager, [illegible] quelques années. [illegible] principe de notre [illegible] essentiellement [illegible] politique multi[illegible] à mesure [illegible] des faveurs [illegible] général [illegible] créatures. Tous [illegible]

[illegible] M. Charles Derbigny [illegible] maintien ou la [illegible] Sa grande [illegible] l'histoire de nos lé[illegible] douze années [illegible] de la Loui[illegible] dans les [illegible] plus [illegible] politiques [illegible]

[illegible] triomphera dans [illegible] Nous [illegible]

Réunion des propriétaires de cafés.

[illegible] se sont réunis hier [illegible] à l'invitation du Maire, [illegible] des établissements où se [illegible] liqueurs seraient fer[illegible] sous peine d'une [illegible] de l'Association.

[illegible] vaste[illegible] en faveur du [illegible] cafés, qui se [illegible] particuliers à l'hôté [illegible] leur au garderont [illegible] et la ville répondra [illegible] par un acte [illegible] immédiatement la taxe [illegible] recommande par la [illegible] Conseil à cet effet.

[illegible] la décision des mai[illegible] feraient peut être [illegible] surveillants [illegible] établissements qui [illegible] n'est pas à la résolu[illegible]

[illegible] que nous avons la con[illegible] tous adhéreront sans [illegible] qui honore le corps dont ils [illegible]

[illegible] les maîtres de cafés:

AVIS

[illegible] membres du Citizens Protective [illegible] membres de la Société [illegible] des propriétaires de cafés.

ATTENTION! ATTENTION!!

[illegible]

[illegible] A. RICHARD,
[illegible] Protective Union.
(Signé) JOSEPH BARNES,
[illegible] Société [illegible] des propriétaires de cafés.
[illegible] secrétaire. 3 nov—2t

[illegible] arriver hier à Mobile, [illegible] matin, à moins que le [illegible] quelque part dans le lac. [illegible] Africa font partie de [illegible]

[illegible] MUTUELLE DU SO[illegible] un avis public plus loin que [illegible] de cette compagnie est résolu de [illegible] affaires à la Nlle Orléans et qu'une [illegible] Compagnie Orléanaise s'organise en [illegible] place Donc, à dater de ce jour l'an[illegible] chambre d'assurances n'émettra plus [illegible] polices, et la nouvelle recevra des [illegible] de son fonds capital.

Dépêches télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Balize, 2 novembre, 5 heures du soir.—Le steamship Cahawba, capitaine Bulloid, vient de passer la barre et se rend à la Nouvelle Orléans.

Le steamer Baltic.

New York, 2 novembre, 10 heures du soir.—Le steamer Baltic, attendu ici depuis deux jours, n'est pas encore arrivé. Le Baltic est maintenant dans son quatorzième jour de traversée.

Marchés.—New York, 2 nov.—La farine est ferme et tend à la hausse. Les ventes de l'Ohio ont eu lieu à $ 9 19 1/2 à $ 9 81 1/4 le baril. Le blé blanc a légèrement haussé et vaut $ 2 12 1/2 le boisseau. Le mais est ferme aux anciens cours. Le whiskey est languissant, mais les prix sont les mêmes.

Cincinnati, 2 nov.—La farine est en hausse et les ventes se font à $ 8 à $ 8 10 le baril. Le mais est tendu, cours 60 c le boisseau. Le whiskey a fléchi de un cent par gallon; cours 36 1/2 c. Le sucre vaut 6 3/4 c la liv. et la mélasse 37 cents le gallon.

Rivières.

Louisville 2 nov.—La rivière continue à baisser; il y a 3 pieds 3 pouces d'eau dans le canal. Le steamer Twichell est arrivé [illegible] de la Nlle Orléans et le [illegible] est reparti pour ce port.

JUGES DE PAIX ET CONSTABLES.

Quelques votans, ignorent peut-être qu'ils auront à se munir de deux *tickets* lundi prochain. L'un de ces tickets portera les noms de tous les candidats auxquels les électeurs donneront leurs suffrages, moins ceux de juge de paix et de constable de leur ressort. Les noms des candidats qui sollicitent ces dernières places devront être inscrits sur un *bulletin distinct*.—Nous engageons les votans à se conformer rigoureusement à cette disposition de la loi, car s'ils inscrivaient les noms des candidats aux justices de paix et aux places de constable au-dessous du ticket général, leurs suffrages seraient sans valeur et seraient considérés comme non avenus.

JUGE RICHARDSON.

Nos lecteurs ont pu voir aux annonces que le juge RICHARD RICHARDSON est candidat pour sa réélection à la place de juge de Paix qu'il occupe avec honneur depuis plusieurs années; et nous croyons devoir dire que cette élection est de toute justice et qui plus est d'intérêt public. Doué d'un esprit lucide et d'un jugement sain, patient, actif et éclairé par une expérience de quatre années, le juge Richardson est maintenant l'un des meilleurs juges de paix de la Nlle Orléans. Il possède en outre une qualité précieuse pour le district où il est appelé à exercer ses fonctions: il entend et parle bien la langue française. Maintenant, si l'on veut y faire attention, on verra que son concurrent ne possède aucun de ces avantages, et que dans tous les cas, il n'a ni l'expérience judiciaire, ni la connaissance de la langue française, et naturellement, dans toute société bien organisée, le plus capable doit obtenir la préférence sans acception de parti; à bien plus forte raison doit-il en être ainsi lorsqu'il s'agit de juge.

(*Communiqué*)

OPINION DU JUGE CHS. MAURIAN.

Ce qui frappe tout d'abord, dans l'opinion que le juge Maurian vient de formuler, à la demande du comité démocratique, c'est cette loyauté, cette droiture de cœur et d'esprit qu'il a déployées dans tous les actes de sa vie.

Quelle est la réponse du juge Maurian à la quatrième question? Il dit que s'il était membre de la législature, il voterait, *avec indignation*, contre toutes mesures telles que celles contenues dans les sections 14 et 18, du [illegible] autant qu'elles s'appliquent aux citoyens naturalisés, 1° parce qu'elles sont immorales, attendu qu'elles mènent au parjure; 2° parce qu'elles violent tous les principes de la raison et de l'évidence, attendu qu'elles admettent des preuves secondaires quand il devrait y avoir des preuves résultant de registres, et qu'elles laissent au serment d'une partie intéressée le soin d'établir ce qui ne peut l'être sans registre.

Donc, aux yeux du juge Maurian, dont personne ne peut mettre en doute la respectabilité et la loyauté, la loi du serment, telle qu'elle existe, est immorale. Eh bien! ce que le juge Maurian pense, des milliers d'honnêtes gens le pensent comme lui. Mais, faut-il aller aussi loin que le juge, et respecter une loi qui ne couvre pas tous les cas prévus par la constitution, et dont l'existence n'est due qu'au désir manifeste d'éluder la voix supérieure de la convention, au profit de quelques meneurs, au préjudice et à la honte du pays?

Bien que d'autres l'aient déjà dit, nous le répétons, *bis repetita placent*, cette loi sur le serment n'existe qu'en raison de la violation d'une clause de la convention de 1851. Cette convention ne pensant pas que le *serment suffisait*, avait ordonné une loi d'enregistrement. Les démagogues, ces ennemis immondes de toutes les sociétés, pensant que cette loi d'enregistrement mettrait fin à la fraude qui les faisait vivre, ont *violé* la volonté de notre constituante, ont mis de côté l'enregistrement, et ont gardé le serment qui n'offre aucune garantie et laisse la porte ouverte à toutes les fraudes et à toutes les infamies. Maintenant rétablissons la question et posons les termes:

1° La convention de 1851 (organe supérieur de la volonté populaire) a ordonné une loi d'*enregistrement*, ne croyant pas, comme le juge Maurian, le serment *suffisant*.

2° Les démagogues, qui ne peuvent vivre qu'à l'aide de la fraude, ont foulé aux pieds la volonté de la *convention*, c'est-à-dire de la souveraineté populaire.

A qui faut-il obéir? A la convention, organe supérieur du peuple, qui voulait l'enregistrement *pour le bien commun*, ou aux démagogues qui ont violé la volonté souveraine, et qui veulent perpétuer la fraude et l'immoralité *pour leur bien particulier*? That is the question. C'est aux cœurs honnêtes de répondre.

Une dernière question avant de finir. Quels sont ceux qui depuis deux ou trois semaines FABRIQUENT les citoyens naturalisés? Est ce le *parti américain* ou le *parti démocrate*? Tout le monde a répondu, c'est le parti démocrate. Pourquoi?...... Vous ne le devinez-pas? C'est dans l'intérêt du pays.

UN AMERICAIN.

ECOLE SUPERIEURE POUR LES DEMOISELLES.

Mme BIGOT, autrefois supérieure du High School des Demoiselles du 2me District, vient de fonder une maison d'éducation, qu'elle se propose d'ouvrir, le 10 courant, *au No 150 rue du Canal*.

Cette nouvelle institution mérite la sympathie des mères de famille et nous ne doutons pas qu'elle ne jouisse bientôt de toute leur faveur. Le nom de Mme Bigot est une garantie certaine de succès. Personne n'ignore les beaux résultats obtenus par cette dame dans les classes qu'elle professait au High School, et les nombreux élèves qui sont sortis de ses mains, pour devenir professeurs à leur tour, attestent de la valeur réelle de sa méthode d'enseignement.

En se référant à l'annonce de Mme Bigot, on verra que cette dame se propose d'employer dans son institution le système théorique et pratique dont elle faisait usage dans ses cours du High School, et qu'elle admet également de jeunes enfants aux études préparatoires qu'elle fait subir avant l'admission aux classes supérieures.

MONUMENT DE WASHINGTON.

Nous espérons que les électeurs répondront, lundi prochain au vœu patriotique exprimé par le maire. Une boîte particulière sera placée dans chaque *poll* pour recevoir les offrandes des citoyens qui voudront concourir à l'achèvement du monument de Washington. Que chaque votant apporte son obole et il sera contribué à acquitter la dette de la patrie.

CHRONIQUE LOCALE.

GRAND JURI.—Le grand Juri, que le juge Robertson avait prié de s'enquérir de la vérité de certains bruits au sujet de dépôts d'armes, a annoncé hier qu'il avait interrogé une douzaine de témoins et n'avait rien appris qui pût faire craindre pour la tranquillité publique.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—M. Robert Hays, accusé d'avoir volé à MM. [illegible] & Mardick de Cincinnati, une somme de $ 840 a demandé hier, à la Première Cour de District, un habeas corpus, par l'intermédiaire de son avocat, M. John W. Price.—L'accusé [illegible]:

1o—La personne qui a porté l'accusation avait entendu dire ce qu'il a déclaré.

2o—Le vol dont parle l'affidavit a été commis dans l'Etat de l'Ohio et n'est pas conséquemment une violation des lois de la Louisiane.

3o—Si le vol avait réellement été commis, l'accusé ne pouvait être arrêté qu'à la demande du gouverneur de l'Ohio adressée au gouverneur de la Louisiane.

4o—Le recorder du Premier District a excédé le pouvoir que lui accorde la loi et que l'ordre (écrit sur le dos de l'affidavit) d'envoyer l'accusé devant la première Cour de District est illégal et nul.

Le tribunal a accordé l'habeas corpus et M. Hays est sorti de prison.

Le juge ne siégera que vendredi prochain.

INCENDIES.—Une maison haute en bois, inoccupée, située dans le Carroll Avenue, à Carrollton, a brûlé jeudi soir. Nous n'avons pu savoir si elle était assurée. On ignore le nom du propriétaire.

—Le feu a éclaté aussi, hier, à neuf heures du matin, à la cuisine d'une maison occupée de la rue d'Amour, entre Union et Francais, Troisième District. Les pompiers, accourus sur les lieux n'ont pas tardé à se rendre maîtres des flammes.

DEVANT LA 1RE COUR.—Luke Flynn, accusé de tentative de meurtre sur la personne de l'officier de police Cregan, a comparu hier devant le recorder Bright qui l'a envoyé, après interrogatoire, devant la Première Cour de District. Les témoignages ont établi sa culpabilité. Il restera en prison jusqu'à ce qu'il soit jugé.

—J. H. Barrs, que l'agent Alg avait arrêté dans la rue St Joseph pour avoir commis une indécence, en aurait été quitte pour la peur, si l'on n'avait trouvé une arme sur lui. Le recorder a exigé un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

Mary Eldridge connue sous le nom de Irish Mary, nymphe de la rue Bourgogne, a comparu devant le même tribunal, pour avoir volé dix piastres à John Davis. La culpabilité ayant été clairement prouvée, le recorder n'a pas voulu accepter de cautionnement et Mary a dû prendre le chemin de la prison.

RENVERSE.—M. Meighan, pharmacien dont le nom a eu du retentissement lors des émeutes de l'année dernière, se plaint d'avoir été assailli et blessé par des personnes qui faisaient partie de la procession de jeudi soir. La déclaration d'un grand nombre de messieurs qui se trouvaient dans la procession ne s'accorde nullement avec ce que dit M. Meighan.

ARRESTATIONS.—M. A. Ridony, commis de la maison Giquel & Jamison, a fait arrêter, hier, la servante Margaret Kennedy pour avoir refusé de lui remettre un paquet de marchandises sèches qu'il lui avait remis par erreur, et qu'elle a refusé de lui rendre. Margaret est employée dans une pension bourgeoise de l'encoignure Poydras et Camp.—Commencement en attendant l'instruction.

—David Kinney et Oliver Canton, qui tient une pension dans la rue Tchoupitoulas, ont été arrêtés, hier, sous prévention d'avoir pris de force, à bord du navire [illegible] dans Levee, une malle appartenant à Edwin Gorman et renfermant pour $40 de vêtements.—Cautionnement de $1000 chacun. Les prévenus disent que leur but, en enlevant la malle, était d'engager Gorman à venir loger chez Canton.

PAR LA FENETRE.—Mary Ann Stanley dit que John Harper est entré chez elle, et l'a souffletée. Harper se serait ensuite enfui d'une fenêtre et se mit à sa poursuite dans un moment de l'expédier pour l'autre monde. S'il y avait qu'un moyen de se sauver, c'était de sauter par la fenêtre; Mary n'eut heureusement aucune contusion, mais elle est tombée sur des morceaux de bouteilles et s'est coupée les pieds.—Ordre d'arrestation contre Harper.

Mosca au Nord.—Mary Ross, jeune femme avec qui une jolie qui vient d'arriver de New York, se promenait dans les rues vêtue en homme et se faisait appeler Charles Smith. Sa présence dans le Premier District excitait un étonnement général. L'officier Busby l'a arrêtée hier. Conduite devant le recorder Bright, elle a dit qu'elle avait abandonné la robe depuis deux ans; qu'elle avait été tour à tour matelot, garçon de taverne, daguerréotypiste, etc. La magistrat, tout en admirant qu'elle n'avait nullement violé la loi, lui conseilla, dans son propre intérêt, de revenir aux vêtements de son sexe. Mary est sortie de la Cour et s'est rendue dans un café du voisinage avec deux officiers de police et un rapporteur de journal qui ne manquera pas de publier les aventures de la jeune femme.

VOIES DE FAIT.—M. P. O. Peyroux a déclaré hier au recorder du Deuxième District que son fils Adolphe, âgé de dix ans, jouait, jeudi après midi, avec deux de ses amis, à l'encoignure St-Philippe et Claiborne. E. Bercier, h. c. l., sortit en courant d'un cabaret, une queue de billard à la main et essaya de frapper l'enfant, qui se réfugia chez Mme Jacques. Bercier l'y suivit, la renversa et allait l'étrangler lorsque Mme Jacques et Mlle Barbot vinrent à son secours. Bercier s'élança sur ces dames, mais on parvint à se rendre maître de lui—Ordre d'arrestation.

HOPITAL DE CHARITE.—Rapport pour la semaine expirant vendredi, 2 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Admis (diverses maladies)	211
Renvoyés guéris (2 de fièvre jaune)	193
Morts (6 de fièvre jaune)	22
Malades en traitement	304

☞ Notre LISTE DES NAVIRES partis ou en destination pour la Nouvelle-Orléans, a été corrigée et paraît sur la seconde page du journal. Nous attendons de différents ports des Etats-Unis, 49 navires et d'Europe, 140—Total, 189.

LES ROIS DE LA FINANCE.

Les Rothschild, dit un journal de New-York, possèdent, d'après leur propre calcul, $ 700,000,000, non compris les propriétés foncières, les seigneuries, les mines, etc., dont la valeur est d'au moins $ 350,000,000. Total plus d'un milliard de piastres, c'est à dire beaucoup plus que ne vaut toute la ville de New-York.

L'origine de cette fortune fabuleuse est assez intéressante pour que nos lecteurs nous sachent gré d'emprunter à la dernière biographie de M. E. de Mirecourt toute la partie de l'ouvrage qui a trait au père des Rothschild actuels.

C'était à la fin de septembre 1793.

Après avoir fait appel à tous les peuples pour les engager à briser le sceptre des tyrans, la Convention jetait sur la surface de l'Europe une armée de trois cent mille hommes, destinée à servir d'appui à ses doctrines révolutionnaires.

Grands ou petits, puissants ou faibles, les pauvres despotes, effrayés, emportés sur les ailes de la peur.

Beaucoup d'entre eux, à l'approche des troupes républicaines, si braves et si mal chaussées, ne prenaient pas le temps de faire leurs malles et de sauver leurs trésors.

Toutefois, un principicule allemand, le landgrave de Hesse-Cassel, voyant flotter le drapeau de la révolution sur la limite de ses Etats, eut assez de courage et de sang froid pour ne point quitter ceux qui s'enfuyaient la poche vide. Il emballa ses diamants avec deux ou trois millions de thalers et prit la route de Francfort, où il pensait pouvoir mettre en sûreté sa fortune.

Une fois arrivé dans la vieille cité impériale, le ntte d'aller frapper à la porte d'un petit banquier juif, appelé Meyer Rothschild, plus riche d'enfants que d'écus, mais archéologue de mérite et numismate de premier ordre.

Le landgrave, ayant lui-même la passion des antiques, professait pour la science du juif une estime très haute.

Depuis cinq ou six ans, Meyer était le fournisseur en titre du médaillier de Son Altesse Sérénissime. Il entretenait avec le prince une correspondance suivie, et ce dernier n'avait jamais eu à se plaindre ni d'une vente déloyale, ni d'une tromperie dans les fournitures numismatiques, expédiées à Hesse Cassel par le fils d'Abraham.

—Meyer, dit le landgrave, en lui donnant sa cassette gonflée de florins, je sais combien tu es probe et consciencieux. Voici tout ce que je possède. Acceptes en le dépôt, tu me le rendras en des temps meilleurs.

—Une telle confiance m'honore, Votre Altesse, répondit le juif. Mais oubliez vous que l'armée républicaine sera peut-être dans nos murs avant huit jours?

—Tu crois, Meyer?

—Au train dont marchent ces enragés, chacun s'attend à les voir fondre sur nous, monseigneur. Vous comprenez! ce sera le pillage.

—Eh bien, Meyer, à la garde de Dieu! je ne te demande pas de reçu.

Le prince remonta dans sa chaise de poste, sans tenir compte des nouvelles représentations de l'Israélite. Il lui laissa la cassette et partit.

Ce que Meyer Rothschild avait prévu se réalisa de point en point.

Francfort, avant la fin de la semaine, se rendit aux troupes françaises, et le banquier juif, signalé comme un mauvais patriote, en relation avec plus d'un tyran, vit piller son domicile et sa caisse au nom de la liberté des peuples.

Sa ruine fut complète.

Or, les juifs n'ont pas changé depuis Moïse. Toujours patients, toujours industrieux, ayant toujours foi au premier écu, et le premier écu leur tenant lieu de semence pour produire des millions, ils savent refaire leur fortune comme l'araignée refait sa toile.

Quand les vainqueurs eurent évacué Francfort, Meyer Rothschild rouvrit sa maison de banque, retrouva du crédit auprès de ses coreligionnaires d'abord, puis auprès de tout le monde, et cela parut fort simple.

Il devint même beaucoup plus riche qu'auparavant. On le regardait, en 1802, comme le banquier le plus solide de l'Allemagne.

A cette époque, il y eut pour les têtes couronnées un moment de répit.

Les princes de la Confédération du Rhin se trouvèrent, bon gré, mal gré, sous la haute tutelle de César. Devenu par la volonté du grand capitaine électeur de l'empire germanique, le landgrave eut la permission de rentrer dans ses Etats.

Chemin faisant, il repassa par Francfort.

Jadis les gazettes lui avaient appris le pillage de la maison de Meyer. Le fait de la ruine du juif, lors de l'invasion républicaine, n'avait été que trop authentique, et le prince croyait depuis longtemps sa cassette au pouvoir des Jacobins. Néanmoins il rendit visite au vieux numismate, afin de s'assurer qu'il n'avait rien perdu de son estime et de sa confiance.

—Bonjour, Meyer, bonjour! dit l'électeur, lui tendant les mains avec cette cordialité franche, inséparable des natures allemandes. Enfin nous avons la paix, mon vieil ami. Peste! elle nous coûte cher. Tu vois un malheureux prince aussi pauvre que Job.

—Vous, pauvre, monseigneur!

—Eh! sans doute, puisque ces maudits sans-culottes ont vidé mes écus avec les tiens. Je te prierais, si cela ne te gêne pas trop, de me faire une petite avance sur l'indemnité qui m'attend à Cassel.

—Il est inutile de recourir à l'emprunt, monseigneur. J'ai là parfaitement intact le dépôt que m'a confié votre altesse.

—Hein? s'écria le prince. Tu n'a donc pas été victime du pillage?

—Pardonnez-moi; les Français m'ont tout pris, et je n'ai su garder de leur pillage que le dépôt de votre altesse: ils auraient fait des perquisitions plus scrupuleuses dans mes caves, où j'avais caché vos diamants et votre or.

—Comment? il se pourrait....

—Oui. Ma résignation était une ruse. Ils n'ont pas trouvé la cachette.

—Est-ce possible? murmura le prince anéanti de surprise.

—Depuis neuf ans, monseigneur, pour me dédommager de la perte de mes propres deniers, je me suis permis de faire valoir les vôtres. Toutes mes opérations de banque ont été heureuses, et je puis, sans me gêner, vous rendre la somme entière avec les intérêts à cinq pour cent.

Le prince était ému jusqu'aux larmes.

—Ami Meyer, dit-il, tu es la plus honnête juif que je connaisse. Garde mon argent, continue à le faire valoir; perds-le même, si bon te semble. D'ici à vingt années, je n'en veux point de reçu, et je m'engage à ne toucher l'intérêt qu'à deux pour cent.

Voilà comme la maison Rothschild est devenue archimillionnaire.

Impossible de voir une fortune dont l'origine soit plus honorable. Mais un fleuve, clair à sa source et dégagé de fange, ne roule pas toujours vers son embouchure des flots aussi limpides.

Le vieux Meyer mourut en 1812.

Avant de rendre le dernier soupir, il appela ses cinq fils, Anselme, Salomon, Nathan, Charles et James, auprès de son lit de mort. Ils reçurent sa bénédiction suprême et jurèrent de rester fidèles à la loi de Moïse, de ne jamais se désunir sous aucun prétexte, et de ne rien entreprendre sans avoir demandé préalablement le conseil de leur mère.

—Si vous observez ces trois points, dit le moribond, vous serez bientôt riches entre les plus riches, et le monde vous appartiendra!

Notre vieil israélite a été prophète.

Une pantarchie financière s'organisa sur sa tombe et trôna bientôt dans les cinq capitales de l'Europe, à Francfort, à Vienne, à Naples, à Londres et à Paris.

Le dépôt du landgrave de Hesse-Cassel continua de prospérer de plus en plus dans le coffre des héritiers de Meyer Rothschild.

En 1814, aux conférences de Vienne, l'électeur raconta aux souverains l'anecdote du pillage et le trait de probité du vieux juif. Aussitôt la maison de Francfort eut la clientèle de la Sainte-Alliance. Elle fut chargée de tous les emprunts contractés, à cette époque, par les empereurs de Russie et d'Autriche, et par les rois de Prusse, d'Angleterre, de Naples et de Sardaigne. Dans cette vaste opération de finances, les cinq Rothschild eurent chacun leur part.

NOTES SUR MES LECTURES OU LES BEAUTES DE L'ESPRIT HUMAIN.

La littérature du genre humain, c'est la parole écrite et lue d'âge en âge.

La parole est le sens de l'âme, car c'est la parole qui complète et qui communique la pensée. Sans pensée, point de parole; sans parole, point de pensée communicable. La pensée sans parole n'est qu'un bruit sans retentissement, qui ne peut savoir s'il est bruit, autrement dit qui ne peut savoir s'il existe. Parole et pensée sont donc inséparables et indivisibles.

Nous plaignons les philosophes qui discutent depuis des siècles pour savoir si c'est l'homme qui a inventé la parole. Nous aimerions presque autant discuter pour savoir si c'est l'homme qui a inventé la pensée, c'est-à-dire si c'est l'homme qui s'est créé soi-même. L'homme a pu inventer les langues qui ne sont que des modes de la parole, et encore croyons-nous très vraisemblable que ces langues diverses n'ont été au commencement que des dérivations, des altérations, des corruptions, des destructions et des reconstructions de la langue primitive et parfaite qui remonte aux sources du vrai monde [illegible] langue qui avait été révélée à l'homme pour ses besoins immédiats par Celui qui lui avait révélé la pensée, c'est-à-dire par le verbe créateur.

Chaque sens matériel de l'homme a reçu ainsi sa révélation spontanée au moment où ce sens a été créé pour son organe spécial dans l'organisation humaine. L'audition a été révélée à l'oreille en même temps que l'oreille a été formée pour recueillir et grossir le son. La vision a été révélée à l'œil en même moment où l'œil a été formé pour recevoir la lumière et pour retracer l'image des objets dans la prunelle. Ainsi des autres sens. Oreille et audition, œil et regard sont indivisibles dans la pensée, ce sont la même chose, et la révélation immédiate de la nature.

Comment, en serait-il donc autrement, de l'organe de la parole, qui est l'âme humaine, et de l'image de cet organe, qui est la parole? L'âme, cet être immatériel par excellence, pensée pour penser [illegible] créateur aurait laissé muette [illegible] dans l'homme, le plus divin, le [illegible] faute de pouvoir le communiquer et de communiquer le verbe. Autant vaudrait dire que le [illegible] à l'homme sans la révélation du toucher, que l'oreille

a été donnée à l'homme sans la révélation d'entendre, que l'œil a été donné à l'homme sans la révélation du regard. Arguties, selon nous, qui enlèvent la métaphysique, mais qui ne supportent pas le bon sens!

La parole a été révélée à l'homme le jour où l'âme a pensé, c'est-à-dire le jour où elle a émergé des mains de Dieu avec la faculté de recevoir des sensations, de produire et de combiner des idées, d'en exprimer au dedans d'elle même. Avec cette faculté de la parole révélée est née aussi la première littérature du genre humain, c'est-à-dire l'expression de l'humanité par la parole, seule communication de l'âme à l'âme, c'est-à-dire encore seul procédé possible de la famille humaine et de la société humaine, d'où devait découler et se perpétuer le genre humain.

Voilà nos conjectures sur le phénomène extérieur de la parole. Nous ne sommes pas philosophe de profession, nous sommes ignorant de bonne foi, nous donnons ces conjectures pour des conjectures. A Dieu seul le secret et le dernier mot des mystères. Mais savoir reconnaître le mystère où il est (et où n'est-il pas?), et ce n'est pas de la philosophie, c'est au moins de la sincérité. La sincérité est la probité de l'esprit.

L'homme est donc un être qui a besoin de s'exprimer au dedans et au dehors, pour être homme, et qui n'est homme complet qu'en s'exprimant. La parole est donc une des fonctions les plus organiques de l'humanité, et, à ce titre, on ne peut concevoir une humanité sans parole. Le jour où elle a vécu, elle a parlé.

Quant à la parole écrite, qui a produit plus tard la lecture et par la lecture la littérature (la science des lettres), la stabilité et la perpétuité de la parole, l'immortalité terrestre de l'esprit, on conçoit très bien que cet art d'écrire les sons ait été inventé par l'homme.

Du moment que Dieu lui avait révélé la parole et l'intelligence de la parole, Dieu avait donné à l'homme par cette parole précisément le comprise l'instrument nécessaire et facile de tout progrès. L'homme parlant à pu dire à l'homme comprenant: Convenons que tel signifiera entre nous tel son ou telle chose, et que, quand nous tracerons ce signe sur le sable, sur la pierre, sur l'écorce d'arbre, sur le vélin, sur le papier, nous croirons entendre tel son, voir telle image, comprendre telle idée.

Rien de plus simple. L'homme n'était plus placé pour inventer l'écriture dans le cercle d'impossibilité où il aurait été placé pour inventer la parole si Dieu ne l'avait pas assisté divinement le premier jour. Ce cercle d'impossibilités était une impasse infranchissable où il fallait la parole préexistante pour convenir du sens de la parole à créer, où le muet devait parler au sourd et où le sourd devait entendre le muet. Quelle absurdité!

Ainsi toutes les antiques traditions parlent-elles d'un inventeur ou de plusieurs inventeurs de l'écriture, mais aucune ne parle de l'inventeur de la parole.

Or, du jour où la parole fut donnée divinement au genre humain et où l'écriture fut inventée humainement par l'homme, l'homme comme être *exprimé* fut achevé. Nous disons "*l'homme être exprimé*," car s'exprimer soi-même est, à nos yeux, et, nous le croyons, aux yeux de tout sérieux philosophe, une des principales et peut être la principale attribution de l'homme.

Examinons bien ce que c'est que l'homme. Oublions un moment que nous sommes nous-même une de ces misérables et sublimes créatures appelées de ce triste et beau nom d'homme. Echappons par un élan prodigieusement élastique de notre âme immatérielle et infinie à ce petit réseau de matière organisée de chair et d'os, de muscles et de nerfs, dans lequel cette âme est mystérieusement emprisonnée pour quelques nuits qu'on appelle la vie. Supposons que nous soyons une de ces intelligences dont la hauteur que les hauteurs du firmament, aussi profondes que ses abîmes, aussi incommensurables que ses espaces, et que du centre des choses créées nous contemplions avec une intelligence sans limite l'univers. Ce n'est point là une supposition vaine et gratuite, car notre âme se sent parfaitement capable de cette contemplation et de cette intelligence infinie des choses créées. Ce qui nous manque aujourd'hui pour nous élever à cette hauteur impartiale et pour s'étendre à cette proportion démesurée d'intelligence, ce n'est pas la puissance, c'est la liberté! Nous sommes prisonniers dans cette cloison de corps, mais nous sommes des dieux prisonniers. Le jour où il plaira au vrai Dieu de ces *dieux captifs* de nous délivrer par la mort de ces sens incomplets qui nous éclairent mais qui ne sont que des *lucarnes* sur l'infini, ce jour-là, croyons-le, nous verrons les choses créées et nous nous verrons nous-mêmes avec la lucidité et avec l'étendue de l'intelligence infinie.—Eh bien! anticipons un instant par la pensée sur cette claire vision des choses, et demandons-nous: Qu'est-ce que l'homme?

L'homme est une petite poignée de poussière organisée, empruntée pour un petit nombre de jours à ce petit globe de cendre flottant, imperceptible aux confins d'un ciel qu'on ne sait quel espace, et appelé terre. Qu'est-ce que ce petit globule appelé terre? On n'en sait rien. Peut-être une parcelle de lave refroidie lancée avec un mouvement rotatoire par quelque jet d'un volcan céleste. Peut être un grain de poussière échappé soulevé dans sa course par le vent de quelque astre gigantesque. Peut-être un atome de fumée émané tout noir et tout calciné de quelque foyer de soleil. Peu importe. Cependant l'immuable poussière et l'insignifiance numérique de ce morceau de cendre ou de boue deviennent, pour quelque mépris pour elle aux hommes, aux peuples qui s'acharnent à s'en disputer des surfaces larges comme la main ou à se créer sur ce néant ce qu'ils appellent une mémoire éternelle.

L'homme, considéré comme être corporel, n'est donc rien sur une habitation qui est elle-même une rien. Mais considéré comme un être âme, c'est-à-dire comme être à deux natures, comme point de jonction entre la matière et l'esprit, entre la vie et la mort, entre le néant et la divinité, l'aspect change et l'homme, qui n'était qu'un atome éphémère, flottant dans un rayon perdu de soleil et qui se confondait par son imperceptibilité avec le néant, se confond tout à coup par sa grandeur avec la divinité.

Pourquoi? parce qu'il pense. Et pourquoi pense-t-il? parce qu'il a la parole, parce qu'il s'exprime, parce qu'il accumule, à l'aide de ce dernier instrument de la parole, des sentimens, des idées, des vérités, des adorations qui l'élèvent de son néant à son Dieu, c'est à dire à Dieu. Considérez sa structure, et vous reconnaîtrez que chacun de ses organes corporels, autrement dit de ses sens, n'ont pas d'autre objet que de mettre son âme en son intelligence en communication avec le monde extérieur par l'enveloppe, de lui donner une sensation, de produire en lui une idée, de lui faire comparer instinctivement d'abord, intellectuellement ensuite, ces sensations et ces idées, de résumer en lui toutes ces impressions, ces sensations, ces idées, et en lui de les exprimer pour lui et pour les autres dans le dernier terme de la parole. [illegible] qui ce comprend, qui se résume, la parole! la parole qui dit je pense, la parole qui dit je raisonne, la parole qui dit je souffre, la parole qui dit je jouis, la parole qui dit je suis libre, la parole qui dit je suis juste ou je suis coupable, la parole qui dit je suis immortel, la parole enfin qui dit je t'aime, j'adore, je m'anéantis de reconnaissance devant celui qui m'a révélé à moi-même en me faisant homme et en me donnant cette parole que j'entends en moi et que je répands hors de moi comme l'eau très la répandent en moi?

Un vermisseau, mais un vermisseau par'ant, résumant lui-même l'univers et Dieu dans la parole: voilà donc l'homme. Otez lui la parole, ce résumé de lui-même et de l'univers, ce n'est plus qu'un vermisseau. Otez lui son enveloppe infime et matérielle, ce n'est plus un vermisseau, c'est un Dieu. Mais laissez-lui à la fois ce cette enveloppe matérielle qui le dégrade et cette parole qui le divinise, ce n'est plus ni un vermisseau ni un Dieu, c'est un homme, c'est à dire un être énigmatique, mystérieux, monstrueux (suivant l'acception antique, *prodige*), qui tient à la fois pieds pour lui le regard vers le côté de sa petitesse, et qui fait envie aux anges quand on le regarde par le côté de sa grandeur.

Sa grandeur, c'est de s'exprimer.

LAMARTINE.

ATTENTION.

Liste de propriétés que vendent à l'encan aujourd'hui MM. J. A. Beard & May.

1o—Pour la succession de D. D. Vancourt, maison à deux étages dans la rue Live Oak, 6me district, et l'esclave Clara.

2o—Pour la succession de Richard Deming, maison à deux étages dans la rue Magazine entre Orange et Richard, 1er district, et deux esclaves.

3o—Pour régler un intérêt commun, une résidence à deux étages dans la rue Polymnie.

4o—Une résidence à deux étages dans la rue de la Levée entre Joséphine et Adèle, 4e district.

5o—Deux domestiques de choix, homme et femme, vendus pour le compte d'une personne qui ne tient plus maison.

Pour plus amples détails voir l'annonce.

☞ L. A. Levy, encanteur, fera aujourd'hui la dernière vente de la maison Brower & Co, ce matin, à 10 heures. Voir l'annonce.

Grande vente de marchandises sèches étrangères et du pays.

L'attention toute particulière des acheteurs est appelée sur la vente de soiries écossaises; ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches récemment importées. Cette vente aura lieu ce matin à 10 heures, au magasin d'encan de MM Vincent & Co., No 25, rue de la Douane.

☞ La vente de papiers peints pour appartements, sera continuée aujourd'hui à 10 heures, au No 25, rue Conti.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.

3 novembre—Maison à deux étages dans la rue Live Oak, entre les rues 3me et 4me, dans la succession de D. D. Vancourt—Maison à deux étages dans la rue des Magazins, entre Orange et Richard, deux esclaves et divers comptes, dans la succession de Richard Deming—Maison à deux étages dans la rue Tchoupitoulas entre Adèle et Joséphine—Maison dans la rue Polymnie, entre Prytania et Nayades—Domestique et sa femme, sujets de confiance.

6 novembre—Des terrains dans la rue Laurel, 4e district, et dans la rue Julie, 1er district, deux esclaves et 40 actions au stock de la compagnie de l'Hôtel St. Charles; le tout appartenant à la succession de W. C. Micou.

7 novembre—315 actions au stock de la Banque de la Nouvelle Orléans, dans la succession de Henry Redowald.

10 novembre—Résidence en brique dans la rue Carondelet, entre Poydras et Hevia, et un terrain dans la rue Poydras, entre St. Paul et Girod—Maison à un étage sur la promenade Trilon, entre Dryades et Hercules—Maison à l'encoignure des rues Thalie et Howard.

17 novembre—Maison à deux étages dans la rue St. Jean Baptiste, entre St. James et Marine et deux terrains au Bayou St. Jean appartenant à la succession de Richard Welsh—Maison de moulin à scie, forgerons et nègres de briqueterie.

24 novembre—Propriété de valeur dans le 3me district, dans la succession de Wm. Cormley—Maison en brique à l'encoignure des rues Religieuses et Ste Marie, dans la succession de Mathias Schweitzer.

1er décembre—Un lot carré, connu autrefois sous le nom de Gormley's Basin, dans l'affaire de S. Kohn et autres contre les héritiers de Wm Gormley.

Pour les détails voir les annonces.

Le grand remède fortifiant.

La fièvre guérie par les pilules du Docteur McLane.

☞ S. Jonathan Houghton de West Union, comté Park, Illinois, écrit aux propriétaires qu'il avait depuis longtemps une fièvre et frisson, et qu'il a été radicalement guéri par les pilules du Dr McLane, le seul remède qu'il employa. Ces pilules ont aussi contenu de grandes vertus toniques et sont excellentes contre toutes les maladies qui exigent un fortifiant. Le remède qu'a découvert le Dr McLane surpasse tous les autres pour guérir la maladie de foie. Les maux terribles qu'engendre cet organe et dont les médecins les plus distingués des Etats-Unis n'avaient pu triompher, ne sont plus à craindre aujourd'hui, grâce aux recherches et à la persévérance du célèbre médecin qui a donné son nom au remède. Les familles devraient constamment avoir ces pilules chez elles afin de les administrer dès que se manifestent les premiers symptômes de la maladie de foie.

Que les acheteurs aient soin de demander les CELEBRES PILULES DU DR McLANE CONTRE LA MALADIE DE FOIE et n'en prennent pas d'autres. Il y a d'autres pilules en ce genre de faire passer pour celles du docteur. Les véritables pilules ainsi que le vermifuge de McLane se trouvent dans les principales pharmacies des Etats-Unis et du Canada.

A vendre par SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres.

Agence générale pour la vente de gros dans les Etats du Sud. C'est à eux que tous les ordres doivent être invariablement adressés.

A vendre également par toutes les pharmacies et droguistes de la ville. 3nov—4t

Aux Coiffeurs Barbiers.

LE soussigné vient de recevoir de Liverpool son assortiment de coutellerie de Rodgers, CANIFS, CISEAUX, RAZOIRS, &c.

Aussi les célèbres rasoirs de Butcher, dit Rattlers expressément à l'usage des barbiers.

Toujours en magasin un assortiment de brosses à tête, à dents, et brosses de tous genres, peignes en gomme élastique, cuirs à rasoir, et un assortiment complet d'articles convenables à la vente de détail, à vendre à bon marché, chez

U. A. POLLARD & Co.,
15 oct No 76 rue du Canal, près Chartres.

SUCRE DE LA HAVANE—762 caisses sucre blanc, jaune et brun de la Havane, en débarquement du brick William Chase, venant de la Havane. A vendre par E. GERRHAC & CO. 12 oc No 56, Vieille Levée.

AU PUBLIC.

☞ On a répandu, avec une persistance calculée et dans le but de me nuire dans l'esprit de mes concitoyens, le bruit que je suis membre d'une "organisation ou parti" connue sous le nom de "Blue Book Organization," qui proscrit, dit-on, les catholiques.

Je nie formellement cette allégation. Je n'ai jamais appartenu à aucune organisation de ce genre. Je souscris complètement à la Plateforme que le parti Américain a adoptée le 4 juillet dernier, et, comme je déclare cette Plateforme.

"Je condamne de la manière la plus formelle toute tentative ayant pour but de faire d'une croyance religieuse une condition nécessaire pour remplir des fonctions politiques et je ne me joindrai jamais à un parti qui ne partagerait pas complètement mes vues à cet égard."

JOSEPH HUFTY.

Assemblées du PARTI AMERICAIN.

LES assemblées suivantes du parti Américain de la Louisiane auront lieu dans la Paroisse d'Orléans:

Mass Meetings publics:

4 Dans la rue du Canal, jonction des rues Bourbon et Carondelet, samedi, 3 novembre, à 7 heures du soir.

L'Hon. Duncan F. Kenner, l'Hon. Randell Hunt, M. John W Price, M. George Eustis Jr. M. Cyprien D. Dufour, le sénat, Chas D. Dreux, le col. Dick Stewart, M. J. J. Michel, M. M. A. Foute, l'Hon. Theodore G. Hunt, M. George S. A. Wylies et d'autres orateurs distingués du parti Américain harangueront ces assemblées. 18oct—8

CANDIDATS

Du Parti Américain de la Louisiane

AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY,
DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR
LOUIS H. TRIADA,
DE RAPIDES.

POUR SECRETAIRE D'ETAT
ROBERT C. BEALE
D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DURALDE,
D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN,
DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général
RANDELL HUNT,
D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction:
O. D. STILLMAN,
D'OUACHITA.

CONGRES.
Premier District—GEORGE EUSTIS Jr.
Second District—THEODORE G. HUNT.
Troisième District—PRESTON POND Jr.
Quatrième District—WILLIAM B. LEWIS

POUR LE SENAT DE L'ETAT:
GLENDY BURKE.
LEONCE BURTHE.
J. J. MICHEL.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS
Premier District Représentatif:
Dr Wm S LINDSAY,
JOHN T. PLATTSMIER.
Second District Représentatif:
THOS H. SHIELDS,
T A BARTLETTE,
A. C. BRICE.
Troisième District Représentatif:
H. J. RANNEY,
JOHN W. PRICE,
R. W JAMES.
Quatrième District Représentatif:
C. R. COGGLESTON & Aug. DEVALL
Cinquième District Représentatif:
A. PITOT Jr. & G. LEGARDEUR
Sixième District Représentatif:
A. D. DOMINGUEZ & Capt. WADE
Septième District Représentatif:
F. C. LAVILLE & J. SOLOMON.
Huitième District Représentatif:
Capt WHAN & AP DE LABARRE.
Neuvième District Représentatif:
CHARLES MORGAN.
Dixième District Représentatif:
ISAAC THAYER, A. S. PHELPS,
H. L. MARSHALL.
ALGIER—L. LEON BERNARD.

OFFICIERS DE PAROISSE.
Pour Shérif—JOSEPH HUFTY.
Pour Coroner—CHARLES E. OLIVIER.
Pour Avocat de District—M. A. FOUTE.

GREFFIERS DE COURS.
Première Cour de District—N. TREPAGNIER
Seconde Cour de District—F. B. WILTZ.
Troisième Cour de District—HENRY BEZOU.
Quatrième Cour de District—J. B. WALTON.
Cinquième Cour de District—Wm A. NOTT.
Sixième Cour de District—W. H. REESE.

ASSESSEURS.
FRANCIS TURNER.
THEODORE BUREL.
JOHN T DUFOUR.
JOHN A. WATKINS.

COLLECTEURS DE TAXES.
Premier District—THOMAS ASKEW.
Second District—JOSEPH HERNANDEZ
Troisième District—DE VERNEY FARRAR
Quatrième District—GEO HEUSSMANN.

JUSTICES DE PAIX.
Première Justice—D. S. MITCHELL.
Seconde Justice—C. M. BRADFORD.
Troisième Justice—R. RICHARDSON
Quatrième Justice—P. CALONGNE.
Cinquième Justice—WM. FILES
Sixième Justice—ARTHUR FORTIER.
Septième Justice—G. W. DUFORD.

CONSTABLES:
Première Cour de Justice—W. C. QUIRK.
Seconde Cour de Justice—J. A. AGAISSE.
Troisième Cour de Justice—J. W DUPLESSIS
Quatrième Cour de Justice—J. NORATURU.
Cinquième Cour de Justice—F. S. HERNANDEZ
Sixième Cour de Justice—JOHN M. MEAD.
Septième Cour de Justice—LEVI GOLDING.

ALGIERS.
Collecteur—EDW. WILSON.
Assesseur—G. W. FOWLER.

☞ Le soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain.

RICHD RICHARDSON

La plus grande découverte de l'époque.

M. KENNEDY, de Roxbury, vient de découvrir, dans un champ de pâturage, une plante qui guérit TOUTES SORTES D'HUMEURS, depuis la Scrofule jusqu'aux simples boutons. [illegible]

Deux bouteilles [garanti] guériront un bouton à la bouche.

Une ou trois bouteilles guériront les plus affreux boutons à la figure.

Deux ou trois bouteilles guériront la bile.

Deux bouteilles [garanti], guériront les plus affreux ulcères à la bouche et à la poitrine.

Trois ou cinq bouteilles guériront l'érysipèle la plus dangereuse.

Une ou deux bouteilles guériront toutes les humeurs d'yeux.

Deux bouteilles empêcheront les oreilles de couler et les boutons à la tête.

Une bouteille guérira les éruptions de la peau.

Deux ou trois bouteilles guériront la plus affreuse dartre.

Deux ou trois bouteilles guériront le rhumatisme la plus invétérée.

Cinq ou huit bouteilles guériront la scrofule la plus dangereuse.

On éprouve toujours un soulagement à la première bouteille et une guérison radicale est certaine quand on prend la quantité indiquée plus haut.

[illegible]

Prix: $1. Fabriqué par DONALD KENNEDY, No [illegible], rue Warren, à Roxbury.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres.

BI-SULPHITE DE CHAUX.

LES planteurs qui emploient le bi-sulphite de chaux pour la fabrication de leurs sucres, sont invités à envoyer le bi-sulfite de Bernard & Albrecht, qui a huit degrés sur l'hydromètre de Baumé et dont tout chimiste impartial reconnaîtra la pureté remarquable.

BERNARD & ALBRECHT, encoignure Claiborne et Bayou

Les ordres laissés au magasin de MM. Leneux & Reine, marchands commissionnaires, No 12, rue Conti, seront promptement remplis. 20 oct—1m—vâc

GOUCHAUX FRERES,

107 & 109, rue Vieille Levée.

VIENNENT de recevoir par les steamers Crescent City, Cahawba et Granada, par les navires Hannah King, Indianola, Manchester, Winchester, Far West et Pyramid venant de New-York,

[illegible]

GOUCHAUX FRERES, 107 & 109 rue Vieille Levée.
11 sept

GUIGNOLET D'ANGERS—30 paniers véritable guignolet d'Angers, en magasin et à vendre par HENRY VALETON, 16 st 20, rue St Louis

Sardines fraîches.

QUATRE mille cinq cents demi boîtes sardines à l'huile de la pêche de 1855, [illegible] En débarquement du navire Trenton de Bordeaux et à vendre par T. BAILLY BLANCHARD & Co, 4 oct 27, Vieille Levée.

AMIDON—500 caisses (Poland) à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 28 oct 25, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—300 kegs de lard, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 25 oct [illegible]

PAR le navire St. Louis, de New-York—[illegible]

PIMENT—[illegible] ANTO COSTA,

ECOLE SUPERIEURE.

Rue du Canal, No 150.

Mme A. BIGOT,

A L'HONNEUR d'annoncer que [illegible] Elle y continuera [illegible] théorique et pratique [illegible] du Deuxième District [illegible] élèves qui [illegible] professeurs [illegible] leurs ordinaires [illegible]

Les grandes classes [illegible] donc de ses exercices de traduction et de composition. Le temps des élèves sera également divisé entre les deux langues.

Enseignement général.

Les classes.

Historiques, Astronomie, Physique et Chimie, Zoologie et Botanique, Algèbre et Géométrie, langue Espagnole.

2me classe.

Grammaire et Rhétorique, Histoire Ancienne et du Moyen-Age, Géographie Ancienne et Moderne, Histoire des Etats-Unis, Arithmétique.

Classes préparatoires.

Lecture, Ecriture, Grammaire, Analyse, Arithmétique, Géographie.

Ces différentes branches seront enseignées dans les deux langues.

La musique est confiée aux soins d'un des premiers artistes de la Nouvelle-Orléans.

Le dessin et la peinture, enseignés par Mme Bigot. Pour les conditions, s'adresser à l'institution. 3 nov—1m

Avis.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle Orléans, 2 novembre 1855.

LES directeurs de cette Compagnie s'étant décidés à clore les affaires de cette Agence, aucune nouvelle assurance ne pourra être renouvelée.
3 nov—2m THOMAS SLOO, Agent

Nouvelle Orléans, 2 novembre 1855.

DES listes de souscription pour l'organisation de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil, à la Nouvelle Orléans, sont maintenant ouvertes pour les signataires, au bureau des rues Commerce et Camp, et entre les mains des amis de la nouvelle compagnie. 3 nov—6

AVIS.

NOUS les soussignés annonçons que nous [illegible] les paiements des remplacements que nous occupons sur la Levée, entre les deux marchés, ne seront pas payés s'ils ne se trouvent entre les mains de MM. Chas Odier et Co, qui sont dûment autorisés à cette fin. Nous désirons savoir si MM. Chas Odier et Co, pourraient vendre pour leur compte ou celui de la corporation ce dont ils n'avaient pas le droit de disposer.

DOMINIQUE LUCIEN,
AMBROISE CARBO,
PAOLO FERNANDO,
CHRISTOPO SINTOT.
3nov—3f

AVIS.

E. F. LAVILLEBEUVRE, marchand commissionnaire, a transporté son magasin au No 12, rue Union, entre St Charles et Carondelet. 3nov

No 34, rue de Chartres, encoignure Dumaine.

Ouverture de Modes et Nouveautés.

OLYMPE & Co,

ONT l'honneur de prévenir les Dames qu'elles viennent de recevoir de Paris un bel et riche assortiment de modes et nouveautés, consistant principalement en chapeaux et capotes, robes taffetas à volants, velours et peluche, soieries à pouts, damas riche, moire antique, taffetas rayés et quadrillés, velours, peluche, manteaux de velours de la plus haute nouveauté, châles cachemire de l'Inde, châles poncho et grenadine, broderies, lingeries, dentelles, valenciennes, guipure, point d'Angleterre, mousseline brodée, rubans, plumes, fleurs artificielles, franges, gants Jouvin, fausse bijouterie, ombrelles, &c. &c. et qu'elle a fermé l'ouverture mercredi prochain, 7 novembre.

Toute la marchandise ayant été achetée par Mme Olympe elle-même, avec le plus grand soin, dans les meilleures maisons de Paris, nous osons espérer que les Dames voudront bien nous continuer leur bienveillant patronage.

OLYMPE & Co,
3 nov— 34, rue de Chartres

RECU par le Granada—25 malles contenant [illegible] de soie, tissus, &c.

[illegible]

A vendre par LAGAY & LECARU, 3nov 36 rue de Chartres

Confections pour hommes.

RECU par le Black Warrior, 80 malles pardessus, drap pilote, &c.

[illegible]

A vendre par LAGAY & LECARU, 3nov 36 rue de Chartres

Provisions fraîches pour plantations et familles.

UN lot de maquereaux frais No 3, en débarquement.

Bœuf mess (nouveau) pour familles, des meilleures marques, en baril et demi baril.

Jambons de Duffield et de Thomas, pommes sucrées.

Huile de lard des meilleures marques.

Porc, whisky, farine, graisse, beurre, jambons, plats cuits et épeautres, à vendre par F. FAZENDE & FILS, 3 nov 26, Vieille Levée

Vente au-dessous du prix coûtant

ADOLPHE BLACHE,

69, rue Royale.

OFFRE en vente, au-dessous du prix coûtant, son assortiment de lingerie pour dames, et pour enfants. 3 nov

INSTITUT LITTERAIRE, Pour les Demoiselles,

A NEW-YORK.

M. & Madame PAUL ARPIN ont ouvert à New York, 46 Irving Place, près d'Union Park, un Institut littéraire pour les demoiselles.

Cet institut, organisé sur un plan tout à fait nouveau, offre des cours d'enseignement scientifique, littéraire et artistique des plus complets.

[illegible]

☞ S'adresser pour plus amples détails à M. ou Mme Boyer, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne. 31 oct

VOR. HERBET & Cie.

Librairie française.

Catalogue des Ouvrages

RECUS par les derniers arrivages:

MURGER, les buveurs d'eau—PLANCHE, Ecole française—PORTMARTIN causeries littéraires—REYBAUD, scènes de la vie moderne—Fiebas, Carnet sur table—BLAVE DE BURY, Histoire de Hanovre—FERRY, voyage au Mexique—Dolgafe, Histoire à l'envers—RAVISSONNE, impressions littéraires—BURETTE, Histoire de France—STERDHAL, divers ouvrages—MACHIAVEL, œuvres—LAMARTINE—œuvres, &c. &c.

Bibliothèque nouvelle.

Dumas fils—La Dame aux Perles, la Dame aux Camélias.

Léon Gozlan—La Folie de Logis.

Deux ans en Afrique—Mémoires d'un suicide.

Mme DE GRANDFORT, l'Autre Monde.

Barbe bleu—Quatre poèmes, par Louis Collet.

Edmond Texier—Histoire d'Ier.

Vor. Cousin—Premiers essais philosophiques.

Sandeau divers ouvrages.

Brochures et Romans:

Edition populaire à bon marché.

Vor. Hugo,	A. Dumas,
Paul Féval,	Paul de Kock,
Eugène Sue,	George Sand,
Walter Scott,	Balzac,
Bibliophile Jacob,	Scribe,
Alphonse Karr,	Pigault LeBrun,
Scribe,	Soulié.

Chroniques de l'œil de Bœuf.

Mémoires de Gabriel d'Estrée.
do du cardinal Dubois.
Prison de l'Europe.
Mystère de l'Inquisition.
Histoire de Napoléon.
Mémorial de Ste-Hélène, etc. etc.
20 oct 149 rue de Chartres

Ouverture de la saison.

[illegible]

A LA veille de la reprise des affaires, les soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention des acheteurs sur le grand assortiment de marchandises sèches, reçu par le navire Medicea de Havre, venant de leur apporter:

[illegible]

MAGASIN DE TAPIS,

No 19, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés reçoivent journellement un grand assortiment de tapis, [illegible]

Ouverture de marchandises de haute nouveauté.

Mme E. FOURNIER, encoignure Canal et Dauphine (chez le Pelican Clothing Store) a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un joli choix de marchandises de haute nouveauté, en robes, soieries, barèges, tissus, confectionnés, rubans, garnitures, rubans, fourrures, etc., et qu'elle en fera l'ouverture le samedi 10 novembre.

Mme FOURNIER informe en outre à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de joindre un atelier de modes à son atelier de couture, et sollicite la continuation de leur bienveillant patronage. 3nov

EN magasin et à vendre par les soussignés—15 barils amandes douces sans coques, 10 do do coques, 40 barils noisettes, 25 do noix.

LANATA FRERES, rue Jefferson
3 nov

EN magasin et à vendre par les soussignés—300 paniers huile d'olive Plagniol, 16 onces, 500 do do de Bourgogne, 300 do do de Plagniol, en 1/2 bouteilles.

LANATA FRERES.
3 nov

POMMES DE TERRE—300 barils, Mechanic Point de Louisville.

Ognons—300 barils ognons du Nord, poires, oranges, etc.

[illegible]

A vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 3 nov No 62, rue Tchoupitoulas.

[illegible]

LANATA FRERES, rue Jefferson.

[illegible]

LANATA FRERES, rue Jefferson

Avis de société.

MON Fils, Jos. à J. Fernandez, est, à partir d'aujourd'hui, associé à mes affaires, qui seront dirigées dorénavant sous la raison de S. FERNANDEZ & Co.

Nouvelle Orléans, 1er novembre 1855.
1 nov SALVADOR FERNANDEZ

HUILE DE BALEINE—1500 gallons, en débarquement et à vendre.

HUILE DE LARD—15 barils, No 1, Great Western Works.

HUILE DE LIN—1500 gallons huile anglaise naturelle et cuite.

VIN ROUGE—1500 caisses vin rouge de Bordeaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 93 rue Tchoupitoulas.

CHANGE SUR BORDEAUX, payable à PARIS, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10, rue Jefferson.

Aux habitants.

[illegible]

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

La maison BECHET, FRYER & Co. offre (pour cause de liquidation) un joli choix de [illegible]

A LOUER,

POUR plusieurs années la BRIQUETERIE [illegible]

Académie d'écriture et de tenue des livres de Dolbear,

108, rue du Canal.

[illegible]

RUFUS DOLBEAR,
No 108 rue du Canal

VINS BLANCS—[illegible]

C CAVAROC & CO, 144 rue Royale

HUILE D'OLIVE—[illegible]

C CAVAROC & CO, 144 rue Royale

Ouvrages en cheveux.

E. GUERIN...119, rue du CANAL..T. A. KELLER

Le plus grand établissement d'ouvrages en cheveux, aux Etats-Unis.

[illegible]

CURRIN & KELLER.

QUI donnera vingt dollars pour aider à occuper des nègres dans une plantation près de la ville. S'adresser à WM. G. HEWES.

Magasins à louer.

Le grand magasin encoignure Canal et Vieille Levée; possession en sera donnée le 1er novembre.

Le magasin No 5, Vieille Levée; possession en sera donnée de suite.

S'adresser à LOUIS P. MAXENT, 20 oct 50 rue Toulouse

UNE personne connaissant la culture de la canne et du coton et parfaitement entendue dans l'administration d'une habitation, désire trouver un emploi.

S'adresser à la boîte R, No 77, à la poste.

UN français désire entrer dans une famille comme jardinier et sa femme comme cuisinière, de ville ou à la campagne. S'adresser au bureau de ce journal.

Vente pour dissolution de société.

A VENDRE—Un des meilleurs cafés, situé dans un des meilleurs endroits du Troisième District. Pour les conditions de la vente s'adresser à MAILLOT & BRO, 124, rue des Remparts.

COGNAC—[illegible]

QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 rue St Louis

WHISKEY—[illegible]

QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 rue St Louis

Aux familles de la Louisiane.

UN Français ayant enseigné, pendant plusieurs années, dans une famille [illegible]

J. CASSEROUE,

Md Tailleur, rue St-Charles, 77.

[illegible]

AMUSEMENTS.

LE GYMNASE, TIR AU PISTOLET ET SALON D'ECHECS, DE ROPER.

No 10..............rue Perdido.............No 10

[illegible] sera ouvert LUNDI, 22 octobre. Heures de leçons: de 6 heures du matin à 10 heures du soir, excepté les dimanches.

Il y a une salle pour chaque département.

Le professeur MILDOT, du gymnase de Berlin, est chargé de donner des leçons de gymnase.
22 oct—6m

Bourse des céréales.

LES souscripteurs à cette entreprise et tous ceux qui y sont favorables, sont priés de s'assembler au "Change R oom", au-dessus du magasin de MM. GORDON & FOSTER, encoignure POYDRAS et FULTON, lundi, 5 novembre, à 10 heures du matin, afin d'ouvrir la Bourse et choisir l'heure de réunion.

Les porteurs des listes de souscription à la Bourse des céréales, sont priés de se réunir aux "Reading Rooms", encoignure Commune et St-Charles, SAMEDI, 3 novembre, à 7 heures du soir, et d'apporter leurs listes. On est prié d'être exact.

1nov—3f SHERMAN, WHARTON & Co.

Collége de la Louisiane.

LE départ régulier des élèves pour le collége aura lieu dimanche prochain 4 courant, à bord du Capitol ou du Laurel Hill. Les parents et les tuteurs qui ont des enfants à y envoyer pourront les confier soit aux capitaines de bateau, soit aux préfets, qui se trouveront à bord.

S'adresser pour avoir des renseignements et des catalogues à M Eugène Duretet, agent du Collége, passage de la Bourse, 56, entre Douane et Bienville. 1 nov—3

CHARBON CANNEL

CHARBON CANNEL AN. GLAIS à $1 25 le baril—Le meilleur charbon du monde pour les familles et les salons.

A vendre au No 77, rue de la Douane, à $1 25 le baril livré. Les personnes qui désirent acheter du charbon feraient bien de s'approvisionner pour l'hiver.

A vendre, charbon de Pittsburg, anthracite, cannel américain et charbon du Lower Ohio, aux plus bas prix du marché. P. S. WILLARD, 1 nov—1m Agent

A LOUER A BAIL: Le marché de la rue Claiborne et Commune.

DES propositions seront reçues par les soussignés jusqu'au 25 novembre prochain, à midi, pour louer ce beau marché pour un ou deux ans, à partir du 1er décembre prochain. Le paiement devra être fait tous les mois et on exigera de bonne caution pour le paiement ponctuel.

Les personnes qui enverront des propositions, sont priées de faire une offre pour un et deux ans séparément et de donner le nom de la caution. Pour plus amples détails, s'adresser à

J A BEARD & MAY, encanteurs,
20 oct—au 25 nov No 6, Bank Arcade

Magasin à bon marché.

THEODORE BANNIGER,

Encoignure Robertson et Orléans,

A REÇU par le Daniel Webster et d'autres arrivages de New York:

Broderies, jupons et bandes brodées;
Bonneterie dernière mode;
Draps de dames, toutes couleurs;
Soieries de Florence, à 25 cts la yarde;
Vermicelles dentelles et entre-deux;
Velours soie, toutes couleurs;
Mousseline de laine et mérinos;
Indiennes américaines et françaises;
3 caisses indiennes bon teint, à 6 1/4 cts la yarde;
Un assortiment complet de draps et casimirs pour tailleurs;

2 balles de couvertures françaises, les plus grandes, de première qualité. 30 oct—1m

AVIS

Aux amateurs, pâtissiers et autres.

A VENDRE, pour cause de départ, un des beaux établissements de la ville et des mieux situé. Cet établissement fait les délices de tous les amateurs nécessaires à l'exploitation du dit établissement; aussi, un beau salon pour crèmes à la glace, café, etc. Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser sur les lieux, No 161, rue Poydras, près du marché.

Banque de l'Union de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er novembre 1855.

M. GEORGE A. FREMAT a été élu caissier de cette banque, en remplacement de M. F. R. WOOD, démissionnaire. ALF. PENN, 1nov—6f Président.

A louer.

UNE maison de résidence neuve rue Royale No 122, entre les rues St Louis et Toulouse.—Possession en sera donnée le 1er novembre.

S'adresser à EDW. PHIPP & Co,
1nov—3f 129 rue Commune

MAGASIN DE DENTELLES.

Mme P. LAFARGUE,

132 Rue Bourbon, 132

A L'HONNEUR d'informer sa clientèle et le public en général qu'elle continue comme par le passé son commerce de dentelles. 1nov

Avis.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société de commerce sous la raison MARIN, MALUS & Co, pour le détail de la coutellerie, ustensiles de cuisine, &c. en détail, aux Nos 6 et 8, rue Conti, près Vieille Levée.

Nouvelle Orléans, 1er novembre 1855.

EDGAR MARIN.
LUCIEN MALUS.
EDMOND MALUS.
1 nov—1f

AVIS.

LA société de LANATA, GANDOLFO & Co. est et demeure dissoute à partir de ce jour, par l'expiration du contrat.

M. F. Gandolfo est chargé de la liquidation.

LANATA, GANDOLFO & Co, 1ernov 9 et 10 Jefferson.

AVIS.

NOUS avons ce jour formé une société de commerce de commission sous la raison de LANATA FRERES.

DOMINIQUE LANATA,
G. LANATA,
9, et 10 rue Jefferson
1ernov

Changement de domicile.

JULES BORNE a transféré son magasin de parfumerie et d'articles de Paris, ainsi que son salon de coiffure, à l'encoignure des rues Chartres et Bienville.

F. DUBOURG & Co. ont transporté leur magasin du No 32 au No 28, rue de la Vieille Levée.

J. CASSEROUE,

Md Tailleur, rue St-Charles, 77.

L'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir par le navire Nuremberg, du Havre, un assortiment de draps et de tout très fins, à la dernière mode, tels que:

Velours couleur et noirs du do.
Draps couleur et noirs du do.
Drap en couleur unie; casimir couleur pour pantalons;
Drap en couleur de toute nuance pour redingotes;
Cachemires en couleur pour surtouts et paletots;
Casimir noir façonné pour pantalons.

AVIS.

M. W. T. WILLIAMS est, à partir d'aujourd'hui, associé à mes affaires, qui seront dorénavant dirigées sous la raison Charles Kock & Co.
C. KOCK.

Nlle Orléans, 1er octobre 1855.

Séances magnétiques.

Somnambule très lucide.

Cures extraordinaires, des maladies chroniques ou aiguës, dites incurables!

M. LE DOMEC, somnambule très lucide, [illegible]

Consultations, tous les jours de 8 à 1 heure, excepté le jeudi et le dimanche.—Encoignure des rues Quartier et Remparts, No 343.

A LOUER.

UNE MAISON A DEUX ETAGES, sise rue Franklin No 55, entre Bienville et Conti.—Six appartements, une cuisine, une chambre pour domestiques, belle cour et jardin.

S'adresser sur les lieux. 29 oct—☞

Maison Vor HERBET & Co,

149, rue de Chartres.

Librairie française.

RECU par les derniers arrivages:

L'OFFICINE DE DORVAULT;

nouvelle édition augmentée de tous les suppléments.

Journaux français.

Le mois de septembre des diverses publications est prêt à être délivré aux souscripteurs 30 oct

Papiers Peints.

Maison VOR. HERBET & Co,

149, rue de Chartres.

PAR le Nuremberg—Reçu le complément de l'assortiment d'automne.

Les acheteurs trouveront un choix immense des qualités supérieures et des prix les plus modérés.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER.

Ce chemin est maintenant ouvert d'Algier à Tigerville, sur le Bayou Bœuf, distance de 66 milles, et transporte les passagers et le fret.

TRAINS DES PASSAGERS

Partant de l'Algier, tous les jours, à 6 heures 30 minutes du matin.

Partant de Tigerville, tous les jours, à 8 h. 40 m. du m, Arrivant à Tigerville, tous les jours, à midi 10 min.

RETOUR.

Partant de Tigerville à 1 heure de l'après midi. Arrivant à Algier à 4 heures 30 minutes.

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE

VICTOR BOUTROUE,

CHAPELIER,

RUE ROYALE No 166,

Entre les rues Toulouse et St Louis,

V. BOUTROUE, prévient ses pratiques et le public, a transporté son domicile au No 166 rue Royale, où il sera comme par le passé les chapeaux sur commande.

M Boutroue profite de cette occasion pour annoncer qu'il a reçu de France un assortiment complet de chapeaux de tous genres, choisi avec soin dans les principales manufactures de Paris.

[illegible]

J. G. PEPPARD & CO.,

36, RUE GRAVIER,

Ont maintenant en magasin leur NOUVEAU STOCK DE 2A HON,

Comprenant: SOIERIES, SATINS, MOUSSELINES DE LAINE, CACHEMIRES, MERINOS, ALPACAS, RUBANS, GARNITURES DE ROBES, MOUCHOIRS, VOILES, GANTS, BRODERIES, CHAPEAUX DE PAILLE, SOIE ET PAILLE, FLEURS ARTIFICIELLES ET ARTICLES DE MODES.

[illegible]

CHANGE SUR PARIS—A vendre d'une échéance de vue, à la convenance des acheteurs par CASTILLO & MADRID.

PROCLAMATION.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
HOTEL-DE-VILLE, 30 oct 1855.

Aux citoyens de la Nlle Orléans.

L'ESPRIT public continue à se préoccuper de la crainte qu'il ne survienne des désordres dans le courant de l'élection. Il appartient à tous les bons citoyens, mais plus spécialement à toutes les personnes investies de pouvoir, d'employer tous les moyens pour faire cesser les craintes, apaiser l'irritation et pourvoir contre le danger. Dans ce but, j'ai publié, le 20 du courant, une proclamation par laquelle je recommande que tous les établissements où l'on vend des liqueurs, soient fermés le jour de l'élection. Le grand jury de la paroisse et le Conseil Commun de la ville ont appuyé cette recommandation et l'ont incorporée dans leurs délibérations, auxquelles j'appelle l'attention et l'acquiescement patriotique de tous les propriétaires et administrateurs des cafés de la ville.

Le Grand Jury dans son rapport, s'exprime ainsi:

"En terminant, le Grand Jury recommande sérieusement comme moyen de conserver la paix et d'aider à l'exercice satisfaisant de l'inappréciable droit de suffrage dans l'élection prochaine, que les suggestions du Maire soient suivies exactement, et que les bars, cafés, cabarets et autres lieux où l'on vend des liqueurs enivrantes, soient fermés le jour de l'élection, de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Il conseille à tous les bons citoyens, qui désirent que notre ville conserve sa bonne renommée, et que la bonne intelligence se maintienne parmi toutes les classes, de se conduire comme avec modération; et à tous les officiers chargés d'administrer les lois, d'user de prompte vigilance pour prévenir les désordres, la fraude et la violence."

Dans sa dernière séance, le Conseil Commun a adopté la résolution suivante:

"Résolu que les propriétaires de tous les établissements où l'on détaille des liqueurs spiritueuses sont respectueusement invités à fermer les dits établissements le jour et le soir de l'élection."

Outre ces mesures de précaution volontaire contre l'irritation, qui sont appelées par l'état d'agitation de l'esprit public, je crois de mon devoir de remettre sous les yeux de chacun certaines dispositions des lois existantes, qui ont une influence importante sur le maintien de l'ordre et qui demandent l'attention vigilante de tous ceux qui ont une part des propriétés de la ville, ou qui sont intéressés à ce que la paix et la bonne réputation de cette communauté soient conservées.

J'appellerai l'attention des PROPRIETAIRES ET DES CONTRIBUABLES sur l'acte adopté par la Législature de l'Etat dans sa dernière session, par lequel la ville est rendue civilement responsable de tous dommages commis aux propriétés, par des émeutiers, en temps de trouble. Je voudrais persuader chacun des personnes dont il s'agit, que c'est le devoir de l'individu qu'elle a ainsi, outre ce que le devoir public exige d'elle, à contribuer de toute son influence et à faire personnellement tous ses efforts pour apaiser l'agitation, prévenir les troubles, et en cas d'une commotion quelconque, aider les autorités publiques à maintenir les lois et à conserver la paix:

"Acte pour rendre les corporations municipales responsables des dommages occasionnés aux propriétés par les émeutiers et attroupements populaires, approuvé le 9 mars 1855."

"Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale: Que les différentes corporations municipales dans cet Etat seront responsables des dommages occasionnés aux propriétés, par les émeutes et attroupements populaires dans leurs limites respectives."

J'appellerai en outre l'attention particulière du public sur les lois qui défendent de porter des armes cachées, lesquelles sont plus que toute autre cause de la perte des hommes dans ces temps d'irritation générale. Là les cités plus que sur ce sujet est précise et suffisante, si elle est observée, et j'appelle à l'observer avec vigilance la police, les officiers assermentés de la ville et de l'Etat, et tous autres citoyens, surtout les parents et gardiens des jeunes gens et ceux qui les emploient. La stricte observation de cette loi serait plus qu'aucun autre mesure de précaution que l'on pourrait prendre pour prévenir les bris de paix que l'on appréhende, et ce n'est pas que je recommande de la manière la plus sérieuse aux plus sages et aux citoyens de faire les plus persévérants pour abolir l'usage que cette loi condamne.

Copie de la section 115 d'un "Acte relatif aux crimes et délits, approuvé le 14 mars 1855:"

"Sect. 115. Il est de plus décrété, &c., Que quiconque portera sur sa personne une arme ou des armes cachées telles que, pistolet, bowie knife, poignard, ou aucune autre arme dangereuse, pourra être poursuivi par acte d'accusation, ou par information, et sur conviction du premier délit, sera condamné à une amende qui ne sera pas moindre de deux cent cinquante piastres, et au plus [illegible] cinq cents piastres, et pour le second délit, à une amende de cinq cents piastres ou à l'emprisonnement pour pas plus de six mois, et à la grâce de la paroisse, à la discrétion de la Cour, et il sera du devoir des Juges de la Cour de District des deux et des Cours de District de cet Etat, de charger le Grand Jury spécialement, concernant à cette section."

Je fais appel au civisme dans le patriotisme et l'intelligence de mes concitoyens, qui à le plus grand espoir les lois prescrivent ces avis qui leur prêtent secours et que pour les plus prévenantes par des corps de citoyens pour la conservation de l'ordre et contre la violence et du désordre dans le scrutin public. Il est également un devoir de la part des journalistes de la presse, dans leurs discussions publiques de l'époque, de préparer pour les esprits des contrats et concertés. Il est également de se pourvoir contre une part possible, de manière à donner l'assurance et de la paix le plus général de ce régiment des forces. Et c'est à ce que le peuple contre le danger qui par se prévient, et j'espère que tous les bons citoyens, que j'ai par le cri de tous la paix, par leur exemple, leurs conseils et leurs efforts, toute tendance à la violence, et cette fermeté de cette détermination par les concitoyens, en conduite, il sera cordialement, avec modération et dignité, les privilèges du suffrage et le maintien les principes de patriotisme à l'heureuse séparation qui hui.

JOHN L. LEWIS, Maire.

AVIS.

LE Dr SHERIDAN, qui a fait ses études dans les hôpitaux de Londres, et de Dublin, vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans où il restera pour les maladies des yeux et des oreilles, les cancers, les tumeurs et autres affections qui se trouvent dans l'espace de 21 à 25 jours, les cancers, sans aucun instrument tranchant et les affections pulmonaires peuvent être traitées avec succès au commencement de la maladie. Les personnes sujettes aux crises dangereuses peuvent être radicalement guéries d'une manière.

Les maladies secrètes sont guéries à la première visite. Les consultations sont gratuites au cabinet. Les personnes demeurant à la campagne peuvent se faire traiter en faisant connaître exactement la description de leur maladie.

Le Dr Sheridan permet de parcourir le livre où sont consignées ses cures merveilleuses à St-Louis et à la Nouvelle-Orléans. Son diplôme est exposé dans son cabinet. On peut venir voir le Dr en tout temps.

Heures de consultation: de 9 heures du matin, à 4 heures de l'après midi. Le cabinet est au No 225, rue du Canal, encoignure Tremé. 1 nov—1m

PHOTOGRAPHIE.

Salon de Jacobs, 93, rue du Camp.

DAGUERREOTYPES, AMBROTYPES, &c.

E. JACOBS invite respectueusement les admirateurs de l'art Photographique à venir visiter son établissement. Il est constamment appliqué, depuis la date de l'art, à se perfectionner dans son art, et dans ce but, il n'a reculé devant ni aucun travail ni aucune dépense. Les installations, dont il a reconnu l'élégance, ont été encore embellies, et il a introduit dans son art toutes les améliorations que l'expérience et le goût ont suggérées. Il est prêt maintenant à tirer des daguerréotypes qui peuvent rivaliser avec tout ce qui se fait de plus parfait jusqu'ici dans ce genre, soit en ambrotypes ou portraits sur verre, d'une rare délicatesse et de quelque dimension que ce soit, simples et en couleurs, il invite à une visite au public, qui jugera.

☞ M. Jacobs donne des leçons à des conditions avantageuses. 17 oct—6 m

L. PERROT & Co.,

Rue Royale, No 182, enc. Ste. Anne.

ONT l'honneur d'informer les acheteurs qu'ils ont en main leur assortiment de marchandises sèches pour la saison d'hiver, consistant en indiennes françaises et américaines, mousselines laine, barèges, mérinos, alpaca, cachemire, satinets, cotonnades, &c., et à rideaux, cotons blancs et écrus, flanelles, draps de dames, tartans, couvertes, chemises blanches et couleurs, et un grand assortiment de corsets, mouchoirs, cravates, bonneterie, foulards, mouchoirs, écharpes, &c. [illegible]

Rue Madison No 12, à la Nouvelle-Orléans.

Hôtel-Restaurant Madison,

TENU PAR EUGENE CAILLER.

CET établissement, situé à deux pas de la halle à la viande, qui vient nouvellement ouvert et meublé par Eugène Caillier des gastronomes et des amateurs de bonne chère. M. EUGENE CAILLER est assez connu pour que nous nous dispensions de faire son éloge comme cuisinier, et secondé par la plus intelligente de son épouse, son établissement ne peut manquer de devenir d'une grande vogue. Il [illegible] l'HOTEL RESTAURANT MADISON sera le préféré de MM. les voyageurs et des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Pension et logement: cabinets, chambres et appartements. 16 oct—1m

IMPERIALES et autres marchandises pour le marché du Mexique.

Reçu tout récemment par les navires Martha J. Ward et J. P. Harward, venant de Liverpool,

60 balles impériales de 36 pouces, belles qualités.
12 " indiennes anglaises de 34 pouces,
10 caisses plattilles 5/4, 6/4 et 7/8,
7 " Britannias et Crown "
6 " Chemises toile, devant simple et brodés.

Egalement:

Un assortiment général de toiles pour le commerce de la ville. A vendre par

O. B. GRAHAM, 8oct No. 96, rue Gravier.

MADAME SIMONIN,

Rue du Chartres 38.

A l'honneur d'informer sa clientèle et les dames en général qu'elle a reçu par les prochaines arrivages d'Europe, un magnifique assortiment de haute nouveauté pour dames, [illegible]

CABINET DE LECTURE FRANCAIS.

Rue Ste Anne No 56.

☞ Abonnement au mois et au volume.

☞ Vente et achat de livres d'occasion.

11 oct—☞ AMAND BERTHELON

Grocerie à vendre.

ON offre à vendre à l'amiable, pour cause de changement d'affaires, une grocerie bien achalandée, située au coin des rues St. Antoine et Amour, 3e District.—Pour les conditions, qui seront avantageuses, s'adresser sur les lieux. 19oct—1m

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS

HOTEL-DE VILLE, 20 oct. 1855.

A mes Concitoyens de toutes conditions et de toutes opinions politiques.

LORS de l'élection qui aura lieu le 5 mars dernier, la somme de $30 50 cents, produit d'une contribution des électeurs du premier precinct et du 1er district pour aider à l'érection du Monument de Washington, fut placée entre mes mains. Considérant que cette somme, quoique très libérale pour un precinct, était trop faible pour être envoyée à la destination, comme tribut de la ville de la Nouvelle-Orléans, je l'ai retenue jusqu'à ce qu'il s'offrit une occasion plus générale pour collecter et transmettre une offrande plus digne de la libéralité et du patriotisme bien connus des citoyens de la ville du "Crescent."

Sous l'impression où je suis que l'occasion la plus opportune de remplir cet objet patriotique s'offrira pendant les 5 octobre générales de novembre prochain, en ma qualité de premier magistrat de cette ville et vu le vif excitation actuelle de l'esprit de parti, et par suite de ce que, si les cafés et les bars étaient tous ouverts dans l'occasion dont il s'agit, ils pourraient contribuer à augmenter l'irritation, et occasionner des querelles et des troubles aux polls, je viens soumettre respectueusement à tous les concitoyens l'utilité d'inviter sérieusement tous les propriétaires ou administrateurs des établissements susdits à les tenir fermés le jour des élections (5 novembre prochain), et tous les citoyens et électeurs, indistinctement, à déposer dans des boîtes, préparées à cet effet dans chaque precinct, les sommes qui pourraient autrement être dépensées par eux, en réjouissances et en libéralités; ce qui peut quelquefois faire une contribution leur part, pour aider à terminer le monument qui doit perpétuer le nom de Washington, le Père de son pays, "le premier dans la guerre, le premier dans la paix, et le premier dans le cœur de ses compatriotes."

En considération des objets importans dont il s'agit, je compte avec confiance sur l'appui de la presse publique, dont la défense zélée et généreuse a jamais failli aux mesures tendant au bien être et à l'avancement de la ville, ou qui en dépendent. JOHN L. LEWIS,
20 oct—1f Maire

Presse à Coton de la Levée.

L'ASSEMBLEE générale annuelle des actionnaires aura lieu LUNDI, 5 novembre, à 4 heures de l'après-midi. F. J. FORSTALL,
22 oct—au 5 nov Secrétaire

Assessment et taxes pour l'année 1855.

LES LISTES D'ASSESSMENT pour le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, resteront ouvertes (pour être examinées et rectifiées) durant trente jours, à partir de cette date, au bureau No 20, City Hotel, encoignure St Charles et Lafayette, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, afin que toute personne qui se croira lésée, puisse réclamer et faire rectifier les listes et états de son pas exactes.

Nlle-Orléans, 2 octobre 1855.
GEORGE T. BRIGHT,
recorder du Premier District
2 oct—aud nov inclusiv.

Modes! Modes! A L'INSTAR DE PARIS Madame DURAND.

Rue Royale 187, entre Toulouse et St Pierre.

A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne, qu'à son retour d'Europe, elle s'est décidée par une vente publique de toutes ses anciennes marchandises en magasin.

Elle offre un nouveau choix de MODES et de nouveautés, acheté par elle-même avec le plus grand soin, dans les maisons les plus renommées de Paris. Beaucoup de ses articles de goût ont figuré à l'Exposition Universelle.

Un grand assortiment de chapeaux de tout genre pour dames et pour enfants:

Manteaux, pelisses, et mantelets en soie et en velours.

Lingerie unie et broderie grande nouveauté, fleurs artificielles, coiffures pour parures pour bal, dentelles, valenciennes, parures complètes pour mariées, rubans, en soie, en velours et en peluche ombrées, gants et ceintures, galons riches et en général tout ce qui concerne la haute nouveauté.

Les prix sont modérés 23 oct

B. DURAND,

IMPORTATEUR DE PORCELAINE et CRYSTAUX,

Encoignure St. Pierre et Royale, Nos. 187 et 189.

A L'HONNEUR d'annoncer au public en général qu'il vient de recevoir, par les derniers arrivages d'Europe, un grand assortiment de Crystaux et de Porcelaines qu'il offre à des prix modérés.

Lampes modérateur et autres,
Services complets, unis et décorés,
Coutellerie, Flacons, Carafes, verres unis et coupés,

Plats, Assiettes de Tables et verres pour cafés et restaurants.

Un complet assortiment de poêles à fourneaux et de batterie de cuisine,

Huile de Colza, pour lampe modérateur, épurée. 23 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME ROBERT,

A l'honneur de faire savoir aux dames de la Nouvelle Orléans qu'elle a transporté son magasin de MODES de Bourbon à la rue No 17, rue de Chartres entre Douane et Canal.

LE NORD.

L'AGENCE de ce nouveau et remarquable journal, édité à Bruxelles (en Belgique) et émettant l'intention avouée dans son prospectus de reproduire la Russie telle qu'elle est et de réfuter les faux et calomnieux écrits de la presse anglo-française à l'endroit de ce grand empire, a été transférée au soussigné, pendant toutes les de la Nouvelle-Orléans, par M. E. Johns, qui en a été le premier acheteur, qui en a fait agent.

Le soussigné prévient donc le public qu'il a reçu les dernières listes de souscription sur lesquelles les personnes désireuses d'abonner à ce journal pourront signer leurs noms. LOUIS SCHWARZ,
22 oct—3m encoignure Douane et Exchange Place

Gants Jouvin!

VERITABLES Gants Jouvin, reçus par le navire Nuremberg, à vendre par ADOLPHE BLACHE,
30 oct 69 rue Royale

ADOLPHE BLACHE,

69, rue Royale,

VIENT de recevoir par le navire Nuremberg, du Havre, une partie de son assortiment de marchandises, comprenant:

Chemises de toute sorte;
Gilets do do;
Caleçons do do;
Bas do do;
Cols et cravates—les dernières nouveautés,
Bretelles et jarretières;
Parfumerie fine de toute espèce;
Brosses et peignes;
Gants de laine, de peau, etc;
Garnitures de toilettes en porcelaine et cristal;
Fourrures pour Dames;
Eventails articles de fantaisie, etc. 30 oct

PIPES—1,000 caisses pipes en terre, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 96, rue Poydras

PANIERS DE PROVISION—500 jeux de 4 chacun, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 96, rue Poydras

COUVERTURES ANGLAISES—5 balles couvertures blanches, 3 balles couvertures grises, 2 do do bleues, [illegible] A vendre par O. B. GRAHAM, 29 oct No 96, rue Gravier.

Modes et Marchandises Sèches.

183...........RUE DU CAMP...........183

HARBY

Vient de recevoir par les steamships Cahawba et Crescent City venant de New York, et par les navires Indiana, Hercules, Rowlet et autres de New York, un très beau STOCK de MODES et MARCHANDISES SECHES

A très bon marché.

L'attention des dames est appelée particulièrement sur son assortiment de BRODERIES fines, comprenant COLS, CHEMISETTES et MANCHES, JUPONS BRODES, MOUCHOIRS, BANDES, &c., qu'il vend

A meilleur marché

Que dans aucun autre magasin de la ville. Son stock de CALICOS est d'une beauté remarquable et du dernier genre anglais, français et américain.

L'ASSORTIMENT DE SOIERIES EST OFFERT A meilleur marché

Et est le plus beau qu'on puisse trouver sur ce marché ou sur aucun autre marché. Les acheteurs sont invités à venir examiner les marchandises.

☞ On déplière les marchandises au 4 des acheteurs. HORACE HARBY,
23 oct—☞ 183, rue du Camp

SAVON—En débarquement du navire Emperor, venant de Boston: 50 caisses et 150 1/2 do savon de Winchester. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 2loc 13 et 15, rue St Louis.

Avis de Société.

LES soussignés informent le public que par acte devant J. Lisbony, notaire, le 24 octobre 1855, ils ont formé une société de commerce sous la raison J. BOULENGER & CO.

La nouvelle maison devant continuer le même genre d'affaires que la précédente maison JANE BOULENGER, les soussignés sollicitent cette occasion pour annoncer à leurs amis et clients qu'ils trouveront toujours à leur magasin, encoignure des rues Bienville et Chartres au premier.

Un joli choix de marchandises de fantaisie, merceries, bonneterie, parfumerie et garniture de haute nouveauté pour robes et manteaux.

J. BOULENGER.
N. CLAUDEL.
26oct

CITY HOTEL, Nlle-ORLEANS.

LE soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public, en général, que cet ancien établissement a été remeublé à neuf, à été complètement réparé, toutes les améliorations suggérées par le goût y ont été introduites, ainsi que toutes les commodités nécessaires. L'édifice a été peint en entier, les chambres, celles des dames surtout, ont été meublées neuves et avec la plus grande élégance. En un mot, le propriétaire n'a épargné aucune dépense pour ajouter au confort de ses pensionnaires. L'hôtel sera ouvert le 1er octobre prochain.

11sept—☞ R. S. MORSE, Propriétaire.

HOTEL ST-LOUIS, Nlle-Orléans.

LE soussigné annonce à ses amis et aux voyageurs qu'il a loué à bail ce magnifique hôtel, qui a été complètement réparé pendant l'été, et sera ouvert le 15 courant.

Prix de la pension...........$2 50 par jour.

L'hôtel St Louis sera comme par le passé, un établissement de premier ordre. Le soussigné s'engage à ne rien négliger pour se maintenir la réputation et le rendre digne, sous tous les rapports, de l'appui des habitués et des voyageurs.

CHAS. L. GUMBEL.

CIGARES de la Havane—Un fort lot de par brick Mary Elizabeth, en magasin et comprenant: Regalias, Med Regalias, Londres, &c. bien assortis. Les marques sont excellentes. Justicia, Playadina, Suiza, &c.

Constamment en magasin un fort stock des marques Cabanas, Partagas, Conargas, Goberros, Washington, Ritica, Flor Del Fumo, Manera et un grand nombre d'autres marques tous garanties d'importation directe et véritables, à vendre par

J. M. CABALLERO,
24 sep No 36 Vieille Levée, Entre Douane et Bienville

EN débarquement du navire Grifon, de Marseille:

600 paniers huile, 12 bouteilles, de J. Plagniol,
100 do do 24 1/2 do do
500 caisses diverses assorties, olive verdale, cornichons, capres, anchoix, olives farcies, &c.
[illegible]

Champagne—En débarquement du navire Atlantic—50 paniers champagne marque Heidsieck & Co

Vin de Madère:—
10 quarts pipes Madère, qual. supér. année 1828
10 do do do 1833
10 do do do 1840

A vendre par NUMA LACOSTE & Co
20 oct 146, rue Royale

EAU DE VIE—[illegible]

A vendre par [illegible] & Co
20 oct 17 [illegible], rue St Louis